

Compte rendu de la réunion des responsables de club du 9 septembre 2016

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Christophe BONY, Pascal CARLOT, Thierry GILBERT, Eric MASSÉ, Daniel TRUCHY

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membres absents excusés

Florence VIÉ, Nicolas BLAEVOET, Daniel FERTIN, Jean-Baptiste PEYRAUD

Clubs représentés : Appoigny, ACSRA, AS Saint-Siméon, Envol Rive Droite, Piedalloues, Stade Auxerrois, Beines, Bléneau Saint-Privé, Champignelles, Champs-sur-Yonne, Charmoy, Diges-Pourrain, Domats, Egriselles-le-Bocage, Gisy-les-Nobles, Monéteau, Ormoy, Saint-Martin Paron, Saint-Sérotin, Seignelay, Senan, FMC Technologies, Soucy, Véron, Villeroy

Clubs excusés : Alliance Nord, Arces, Brichères, Esnon, Les Bréandes, Neuvy-Sautour

Avant que la réunion ne débute, M. Florent DEPREZ, adjoint au maire de Bléneau, prend la parole. Bien que n'étant pas l'adjoint chargé des sports, il s'y intéresse cependant et reste à la disposition des responsables de l'UFOLEP pour répondre à leurs questions.

Michel FONTENOY, responsable du club de Bléneau Saint-Privé, remercie les équipes de s'être déplacées jusqu'à Bléneau, ce qui permet de valoriser son club, dont c'est la 2ème année d'inscription à l'UFOLEP. Un nouvel arbitre, Thierry GILBERT, vient d'être recruté en attendant qu'un autre puisse être formé. Il souhaite une bonne saison à tous les clubs.

José VIÉ remercie les deux intervenants, le club de Bléneau Saint-Privé qui accueille cette assemblée, ainsi que les clubs qui se sont déplacés pour assister à la réunion.

Marie-Claude MOREAU présente les 15 membres de la commission qui sont issus de 13 clubs différents et indique quelles sont leurs fonctions.

José précise que la commission est présente pour aider les clubs et pas pour les sanctionner. En cas de besoin, ils ne doivent pas hésiter à solliciter les membres de la commission dont les coordonnées figurent au calendrier. Les bases de travail et de décisions sont issues du règlement sportif, la commission veille à ce que celui-ci soit appliqué honnêtement et sans aucun favoritisme.

Présentation des nouvelles équipes

Jacky HERVOUET liste les nouvelles équipes inscrites au championnat, à savoir Champignelles, Saint-Agnan, Gisy-les-Nobles, Sergines, Brichères 2 et Laroche 2. Seules 57 équipes se sont inscrites au championnat qui sera composé de 6 groupes.

Il conseille aux nouvelles équipes de rester vigilantes sur le règlement sportif et de bien lire les comptes-rendus des réunions de la commission.

Il signale que peu d'équipes se sont déjà affiliées auprès de l'UFOLEP, alors que le championnat démarre prochainement, et précise que les licences ne seront plus délivrées le vendredi.

Présentation du calendrier

Une quinzaine de calendriers ainsi que de la documentation ont été remis aux clubs en début de séance. Les membres de la commission commentent ces documents. Les clubs absents pourront récupérer leur dossier au siège de l'UFOLEP.

Des précisions complémentaires et les réponses aux questions posées sont rapportées ci-après :

➤ Présentation du calendrier papier

Ce calendrier est constitué tout d'abord d'un message d'Agnès GAUTHERIN, présidente du comité départemental UFOLEP, puis de la liste des permanents, des coordonnées et responsabilités des 15 membres de la commission technique, des coordonnées des équipes puis des journées de championnat et de Coupe.

A noter une modification par rapport au calendrier : l'intégration d'ACSRA à la place, pour le moment, de l'exempt dans le groupe E. En effet, le club, qui n'a pas respecté la procédure d'engagement, a fait appel de la décision de la commission auprès du comité directeur et a demandé l'intégration de l'équipe dans le groupe C.

Deux équipes se sont inscrites en Coupes Nationales à 11, Villeneuve-l'Archevêque et l'entente Esnon/Laroche.

Les publicités financent en totalité le calendrier.

José VIÉ précise, pour répondre à une question posée, que la commission ne connaît pas encore le lieu où se déroulera, dans le Sénonais, le tournoi en salle du 22 janvier 2017.

Un appel à candidature sera lancé auprès des clubs, en octobre ou novembre, pour accueillir la réunion annuelle du 23 juin 2017.

➤ Droits et devoirs des capitaines

Le capitaine tient une place importante dans une équipe car il est l'interlocuteur privilégié de l'arbitre.

➤ Obligations de l'équipe recevante

L'arbitre contrôle toujours le terrain dès qu'il arrive.

Question posée : la nouvelle règle sur l'engagement sera-t-elle appliquée ? José VIÉ répond qu'il va étudier, avec d'autres membres de la commission, les nouvelles lois du jeu. Les équipes seront prochainement informées des nouvelles règles qui seront mises en oeuvre dès cette saison.

➤ Modifications des points de règlement

Les modifications acceptées par les clubs lors de la réunion annuelle de juin ont été validées par les membres du comité directeur le 29 juin 2016. Ce nouveau règlement, mis en application dès cette saison, sera prochainement mis en ligne sur le site.

↪ Pour les nouveaux joueurs arrivant en cours de saison, les clubs sont tenus d'informer le responsable de la CTD chargé du suivi des listes le samedi à 12 heures dernier délai

↪ Les équipes qui font forfait non déclaré durant la saison seront dorénavant exclues du Fair Play.

↪ Lorsqu'un club est obligé de déclarer forfait, pour l'une de ses équipes, pour un match donné, il devra, le samedi à 12 heures dernier délai, prévenir l'équipe adverse ainsi que le responsable du contrôle des feuilles de match.

↪ Forfait général : lors du déroulement du championnat, si un club totalise trois forfaits, déclarés ou non, il sera déclaré forfait général (retrait par rapport au règlement précédent « ou de la coupe »)

➤ Reports – forfaits

Demande de report : il est important de bien respecter le délai de 48 h avant la date prévue du match, aucun accord ne sera donné verbalement. Toute demande doit obligatoirement passer par la commission, même s'il s'agit d'un simple changement d'horaire ou de terrain. Un match avancé au vendredi ou au samedi n'est pas comptabilisé comme un report.

Précision pour les clubs en double équipe : si le club est sollicité par un autre club, ses listes ne sont pas figées, par contre, s'il sollicite lui-même un report, ses listes sont figées.

➤ Trousse d'urgence

La bombe de froid n'est pas obligatoire

➤ Arbitrage

L'examen théorique se présente sous forme de QCM, le candidat connaît le soir même le résultat. Pour l'examen pratique, il devra arbitrer 2 matches sous le contrôle d'un superviseur. Il lui faudra ensuite officier 5 matches la saison suivante pour conserver son statut d'arbitre.

L'arbitre, même s'il n'est pas joueur, doit malgré tout posséder une licence, celle de dirigeant convient.

La 1ère session aura lieu le samedi 15 octobre 2016 avec un rattrapage programmé le 25 octobre 2016. (les clubs qui ne seront pas à jour d'arbitre à cette date ne pourront pas jouer en Coupe).

La 2ème session le samedi 4 mars 2017 avec un rattrapage programmé le 14 mars 2017

➤ Feuilles de match

Bien appuyer pour compléter les feuilles afin que les trois exemplaires soient lisibles .

Thierry GILBERT explique aux équipes présentes comment compléter correctement la feuille de match car toute omission est amendable.

Le club recevant garde la feuille bleue, le club visiteur la blanche, l'arbitre, même s'il est bénévole, la jaune. Les feuilles sont à envoyer exclusivement aux adresses suivantes :

- feuille bleue : feuille.bleue@ufolep89-foot7.org

- feuille blanche : feuille.blanche@ufolep89-foot7.org

Si l'arbitre de la rencontre n'a pas été désigné par la commission, il doit être inscrit arbitre bénévole. Les capitaines doivent signer la feuille avant le match.

➤ Listes d'équipes responsable : Daniel TRUCHY adjointe : Fany GILBERT

Adresse générique à utiliser **impérativement**, sinon elles ne seront pas prises en compte : liste.equipes@ufolep89-foot7.org. Elles sont à envoyer avant le samedi midi et doivent être lisibles.

Les équipes peuvent se renforcer à concurrence de 3 joueurs. A partir du moment où la liste est envoyée, il n'est plus possible de bouger un joueur d'une équipe à l'autre.

Une liste d'équipe spécifique va être créée pour les vétérans car les dates de naissance doivent y figurer.

➤ Obligation des équipes d'Auxerre

Le calendrier des matches de championnat a été transmis au service des sports de la mairie d'Auxerre et les tableaux des matches de Coupe lui sont communiqués au fur et à mesure des tirages.

En cas de forfait ou report de match, c'est au club de prévenir le service des sports pour le traçage des terrains et l'ouverture des vestiaires sur certains sites.

Le représentant du club ACSRA souhaite savoir si son équipe est bien inscrite dans le groupe C. Il précise que l'équipe n'a pas été engagée dans les délais en raison du départ en congés du responsable. José VIÉ lui répond que la décision sera prochainement prise par le comité directeur.

Jacky HERVOUET ajoute qu'il a demandé aux clubs de lui communiquer l'adresse mail de plusieurs correspondants afin d'éviter ce type de problème.

➤ Challenge du Fair Play responsable : Gilles BERNARD adjointe : Florence VIÉ

Chaque semaine, la commission désigne des arbitres officiels, seuls habilités à donner les notes de Fair Play. Ces notes peuvent être communiquées par mail, téléphone ou courrier postal, dans un délai maximal d'une semaine après le match.

Pour la Coupe, seuls les matches de poule sont pris en compte pour le Fair Play.

Les équipes non présentes à la réunion annuelle ne pourront pas prétendre au Fair Play.

Auxerre Sports récompense l'équipe qui a gagné le trophée en offrant un jeu de maillots.

➤ Coupe nationale à 11

Les équipes de Villeneuve-l'Archevêque et l'entente Esnon/Laroche se sont engagées.

Le 1er tour se déroulera le dimanche 9 octobre 2016 et le 2ème tour le dimanche 13 novembre 2016.

➤ Championnat vétérans responsable Jacky HERVOUET

5 équipes se sont engagées à ce jour : Véron, Senan, Bussy-en-Othe, Chevannes et Piedalloues.

Rappel : un joueur peut être inscrit dans une équipe seniors et une équipe vétérans et peut ainsi jouer dans les deux championnats à condition qu'il respecte les 2 nuits d'interruption entre 2 matches.

➤ Tirage au sort des places offertes par l'AJA pour les rencontres de championnat

EQUIPE	DATE DU MATCH	MATCH
BEINES	14 octobre 2016	AJA / Laval
PIEDALLOUES	28 octobre 2016	AJA / Niort
VERON	29 novembre 2016	AJA / Nîmes
DIGES POURRAIN	16 décembre 2016	AJA / Valenciennes
ENVOL RIVE DROITE	20 janvier 2017	AJA / Bourg-en-Bresse
SEIGNELAY	3 février 2017	AJA / Orléans
ORMOY	17 février 2017	AJA / AC Ajaccio
ACSRA	17 mars 2017	AJA / Strasbourg
FMC SENS	7 avril 2017	AJA / Amiens

Ces clubs devront se présenter à la billetterie de l'AJA quelques jours avant le match, munis d'une lettre qui leur sera envoyée par la commission football en guise de justificatif. Pour les clubs du Sénonais qui en feront la demande, les places seront récupérées par un membre de la commission et envoyées par courrier.

Questions diverses

➤ Certificat médical : les règles relatives à la présentation d'un certificat médical lors de la demande de licence ont été modifiées le 1^{er} septembre 2016. Désormais, ce certificat sera valable 3 ans

Céline PARIGOT clôture la réunion en rappelant qu'aucune licence ne sera délivrée le vendredi. Elle souhaite une bonne saison aux clubs et remet un jeu de maillots au club de Beines, gagnant du Fair Play de la saison précédente.

La séance est levée à 21 h37

La Secrétaire,
Marie-Claude MOREAU